

Mise en œuvre du document d'objectifs

Du site Natura 2000 FR 8302003 - Marais du Cassan et de Prentegarde

Rapport d'activité de l'animation 2025



Mégaphorbiaie en libre évolution, Marais du Cassan, CEN Auvergne

Table des matières

Mise en œuvre du document d'objectifs	1
Du site Natura 2000 FR 8302003 - Marais du Cassan et de Prentegarde	1
Rapport d'activité de l'animation 2025	1
A.1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites	5
A.2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour	5
A.3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel	5
A.4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux rapports régionaux, nationaux et européens	5
A.5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	6
A.6. Rechercher des financements pour la préservation des sites ; Effectuer le suivi administratif et financier des sites	6
B.1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces	7
B.2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites	7
B.3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites	8
B.4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites	9
B.5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites	11
ANNEXE 1 : études visées dans le rapport d'activité (pièces jointes à ce rapport) ..	Erreur !
Signet non défini.	
ANNEXE 2 : en tant que besoin.....	Erreur ! Signet non défini.

Marais du Cassan et de Prentegarde Année 2025

Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs

Préambule

Références du/des sites concernés

Code du site : FR 830 2003 ZSC « Marais du Cassan et de Prentegarde »	Surface en hectares : 507 ha Départements concernés : Cantal Nombre de communes concernées : 3	Date de l'arrêté de désignation du site : 7 décembre 2004
--	---	--

Présidence du copil

Élection intervenue le 19 février 2025.

M. DABERNAT Jean-Pierre, président du SIVU Auze Ouest Cantal, a été élu Président du comité de pilotage en 2025 pour 2 années (2025-2026).

Structure porteuse / animatrice

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Maison de la nature et de l'environnement – 17 avenue Jean Jaurès – 63200 MOZAC

Tél : 04 73 63 18 27 – Email : contact@cen-auvergne.fr

Site : <https://cen-auvergne.fr/>

Chargé de mission Natura 2000 : Christophe Grèze, christophe.greze@cen-auvergne.fr

Financeurs

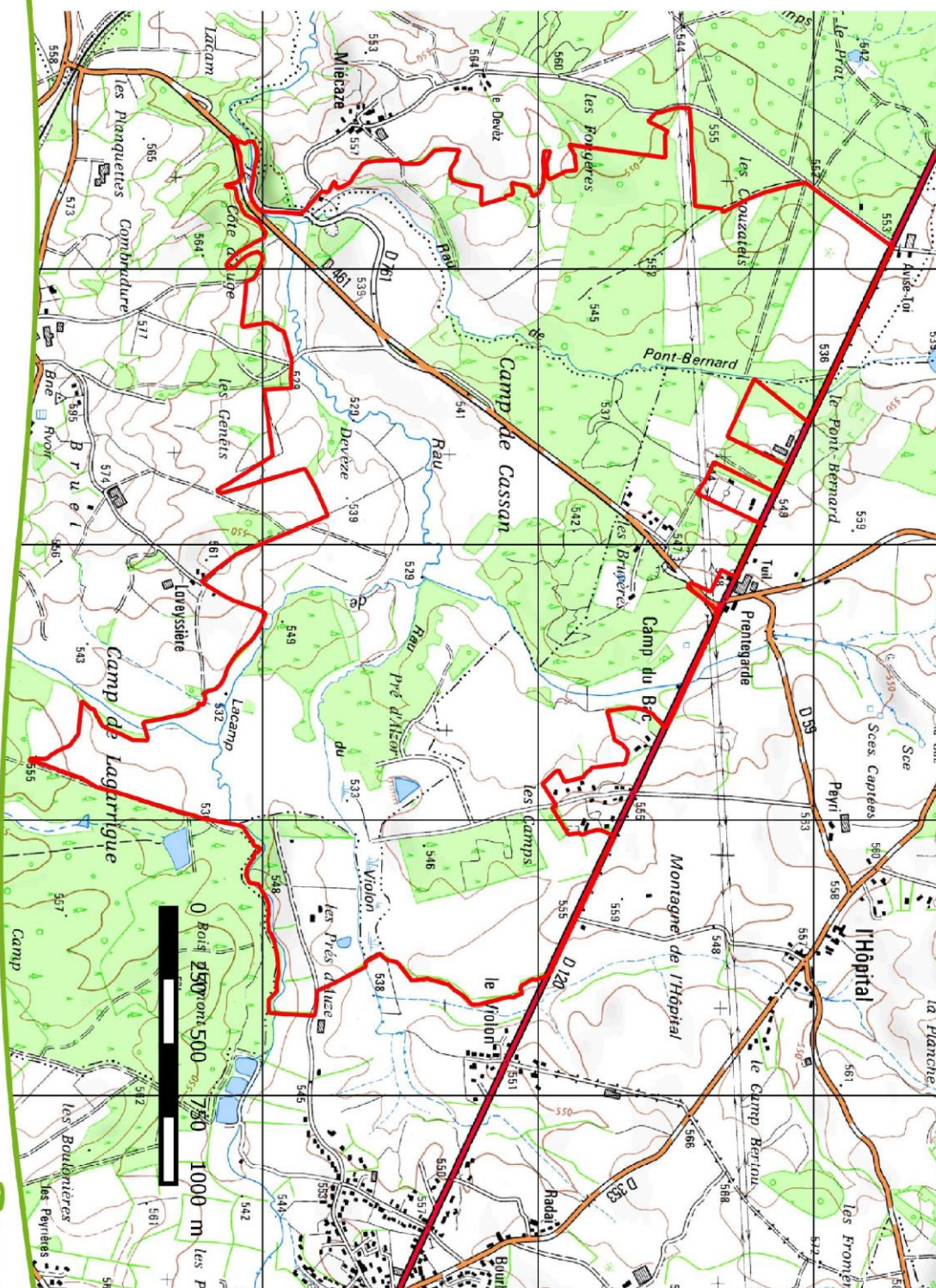
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Ce document dresse le bilan des actions menées au cours de l'année 2025. Il est inscrit "sans objet" lorsqu'une action n'est pas menée l'année 2025.



Fond : ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2010
Réalisation : CEN Auvergne, date

site Natura 2000 Marais du Cassan et de Prentegarde



Objectif A : Faire vivre les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites

A.1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites

Actions Docob A2

Comité de pilotage

Organisation d'un comité de pilotage le 19 février 2025. 16 participants.

Ordre du jour :

- Point d'information sur les dispositifs Natura 2000
- Election de la Présidence de COPIL du site
- Bilan des actions 2024 et perspectives 2025

Bilan de la réunion :

- Election du président du copil
- Validation du programme d'actions 2025

A.2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour

Sans objet – Le Docob du site a été mis à jour en 2020-2021 par le CEN.

A.3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

Sans objet

A.4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux reportages régionaux, nationaux et européens

Action Docob A2

Bilan annuel

Le bilan annuel des actions consiste en la réalisation et l'analyse de la synthèse détaillée des actions d'animation du DOCOB sur l'année écoulée. Ce bilan de l'animation permet également d'orienter et prioriser les actions à mener pour les années suivantes. Il est transmis aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et mis à disposition des membres du comité de pilotage.

Par ailleurs, un bilan de la mise en œuvre des actions du Docob depuis 2022 a été réalisé et est présenté à la fin de ce rapport d'activité.

A.5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000

Action Docob A2

Réseau régional Natura 2000

Bien que l'animateur n'ait pas participé aux webinaires proposés par la Région ou aux réunions internes au CEN, il a participé à plusieurs échanges internes de partage d'informations.

A.6. Rechercher des financements pour la préservation des sites ; Effectuer le suivi administratif et financier des sites

Action Docob A2

Suivi administratif et financier

Il s'agit de la planification technique des actions, de la coordination de l'équipe projet, de la gestion administrative et financière du projet. Le suivi administratif s'effectue au travers d'un logiciel d'enregistrement des temps de travail et de suivi des frais externes en lien avec la comptabilité analytique, permettant une gestion financière rigoureuse du projet.

Objectif B :

Mettre en œuvre les actions visant au maintien dans un bon état de conservation voire à la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites, dans un cadre concerté avec les acteurs du territoire, conformément aux orientations des DOCOB des sites

B.1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces

Action Docob G2

Elaboration de travaux de restauration de zones humides

Dans la continuité des travaux précédemment réalisés à l'échelle du bassin versant du ruisseau d'Auze, le CEN Auvergne a poursuivi l'animation auprès de deux agriculteurs/propriétaires pour réaliser de nouveaux **travaux de reméandrage de cours d'eau sur le site de Bouscaillade**. Après plusieurs difficultés dans la conciliation des points de vue, un accord s'est finalement concrétisé avec la signature de conventions d'assistance technique.

Un cahier des charges a été rédigé et pourra être proposé aux entreprises du secteur pour une mise en œuvre en été 2026. La demande d'autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau a été transmise à la DDT.



Photo 1 : Site de Bouscaillade où se réaliseront les travaux

B.2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites

Action Docob G2

Montage d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne avait précédemment identifié un site à enjeux au niveau de sa biodiversité, au

lieu-dit « les Crouzatels » sur la commune de Saint-Etienne-Cantalès. Une convention de gestion a d'ailleurs été signée en 2022 avec l'un des propriétaires sur une surface de 9,5 ha. La seconde propriétaire avait également rencontré et semblait intéressée par les travaux. Malheureusement, après une rencontre début 2025, elle a finalement décliné la proposition. Ainsi, le dossier technique a été repris pour se concentrer uniquement sur les parcelles sous convention. Pour rappel, il s'agit d'une plantation artificielle de Pins qui sera rouverte pour permettre à une végétation autochtone, d'abord arbustive (callune, molinie, bruyère...) puis arborée (pins sylvestres, chênes...) de se développer. Un contact a été pris avec la structure Gémapienne pour la prise en charge des travaux de restauration hydrologique ne pouvant être financés par un contrat Natura 2000. L'objectif est une mise en œuvre des travaux en 2026.



Photo 2 : Illustration de travaux d'ouverture de plantation

B.3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites

Action Docob A4

Assistance à évaluation des incidences, conseils aux porteurs de projets

Le CEN Auvergne a été sollicité en 2025 sur 3 dossiers :

- Le plus complexe concerne le **retournement d'une lande sèche** d'intérêt communautaire par le Club de rugby de Saint-Paul, à côté de leur stade.

Plusieurs réunions ont été organisées à la mairie, en présence du club, de la DDT et du CEN Auvergne (25 février, 15 mai) afin d'identifier une issue à ce différend.

Une hypothèse de compensation consistait à restaurer l'ancienne décharge sauvage de la commune, mais après une phase de terrain, il s'est avéré que ce chantier était très lourd à mettre en place.

Finalement, un accord a été trouvé via la mise en œuvre d'une compensation de plantation de haies sur des terrains communaux. L'animateur a parcouru avec la Commune plusieurs terrains et a proposé à ces derniers un plan de plantation. Fin décembre, il n'y avait toujours aucun retour de la part de la commune sur la proposition faite par le CEN. Ce dossier se poursuivra en 2026.

- Une demande de renseignements sur **l'exploitation de boisements**

Un propriétaire privé a pris attache au CEN Auvergne en juillet pour connaître la réglementation quant à l'exploitation de ces boisements situés au sein du site Natura 2000. Le

CEN Auvergne a ainsi pris attache du service « Environnement, forêt, risques naturels » de la DDT afin de fournir une réponse non seulement administrative mais également technique avec du conseil sur la bonne gestion des boisements :

- Privilégier des coupes d'éclaircie
- Ne pas exploiter sur les habitats d'intérêt communautaire
- Désigner des arbres « bio » au sein de la matrice forestière

- Une **demande de défrichement** de boisement

En 2024, le CEN Auvergne a été sollicité par un agriculteur propriétaire pour le défrichement d'un accru forestier ayant été exploité dans les années 2000, avec pour objectif de le convertir en surface pastorale. Le CEN Auvergne a continué à suivre la démarche et à fournir des préconisations au propriétaire ainsi qu'à la DREAL :

- Réalisation en dehors des périodes de nidification
- Maintien de lisières boisées (formation haies/ripisylves)
- Précautions pour le franchissement du cours d'eau lors des travaux

Le propriétaire a finalement eu l'autorisation de réaliser les travaux qui ont eu lieu à l'automne 2025.



Photo 3 : Etat de la parcelle au moment du semis

B.4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites

Action Docob A9

Animations nature dans le cadre de la 6^{ème} édition « d'un été sur le marais »

Le travail de cette rubrique inclue l'animation des journées décrites ci-dessous, mais également tout le travail de communication en amont (conception de l'affiche, distribution, communiqué de presse...) et aval (valorisation des évènements sur les réseaux sociaux).

Le CEN Auvergne a proposé deux animations :

- Une **conférence sur le rôle des zones humides** à la médiathèque d'Aurillac

Le CEN Auvergne a présenté le 20 juin son travail pour la préservation du marais du Cassan, allant de la renaturation du site jusqu'à sa valorisation à travers le programme d'animations « 1 été sur le marais ». Eté également présent Rudy Bueno, écologue, photographe naturaliste et réalisateur travaillant aussi bien pour la télévision que pour des organismes de recherche. Rudy Bueno a partagé ses connaissances et observations, ainsi que sa mission de valorisation des narses de la planèze de Saint-Flour, réalisée en 2023.



Photo 4 : Conférence à 2 voix autour du rôle des zones humides

- Une **sortie Nature et Culture sur le marais du Cassan**

Le 11 juillet, le CEN Auvergne s'est également entouré de partenaires, cette fois-ci travaillant sur la langue occitane. 25 personnes ont pu partir en balade sur le marais pour en découvrir tous ses secrets, entre nature et culture occitane ! Au menu : contes, découvertes naturalistes, et anecdotes historiques !



Photo 6 : Sortie nature avec Jean-Pierre et Christophe

B.5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites

Action Docob S3

Suivi Mhéo sur les sites de restauration

Des travaux de restauration ont été réalisés en 2023 sur la zone humide du « Camp du Bac », dans le cadre de mesures de restauration hydrologique à l'échelle du bassin versant de l'Auze. Les travaux réalisés en 2023 ont permis de repositionner le cours d'eau de la parcelle dans son lit mineur naturel et de le reméandrer. De 342 ml linéaire, le cours d'eau atteint aujourd'hui 413 ml, soit un gain de plus de 20% de ruisseau. Il a ensuite été clôturé et des points d'abreuvement et de franchissement (passages à gué) ont été aménagés.

Les objectifs de la restauration sont les suivants :

- Améliorer le niveau et la fréquence de saturation en eau (nappe)
- Ralentir les écoulements
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques

- *Suivi Mhéo Flore*

Le CEN Auvergne réalise les suivis Mhéo Flore pour évaluer l'impact des travaux de restauration de zones humides réalisés entre 2021 et 2023.

L'objectif du suivi des indicateurs floristiques MhéO mis en place est donc de suivre l'avancement des objectifs de restauration sur le site et de suivre plus largement l'évolution de cette zone humide.

Le guide méthodologique MhéO définit une série d'indicateurs et de suivis. Compte-tenu des objectifs de restauration du site, les indicateurs « flore » PO2 ont été retenus pour le suivi :

- **Indice floristique d'engorgement** (IFE/I02)

L'IFE est corrélé positivement avec le niveau moyen annuel ou estival de la nappe : plus sa valeur est élevée, plus le niveau moyen de la nappe est proche de la surface.

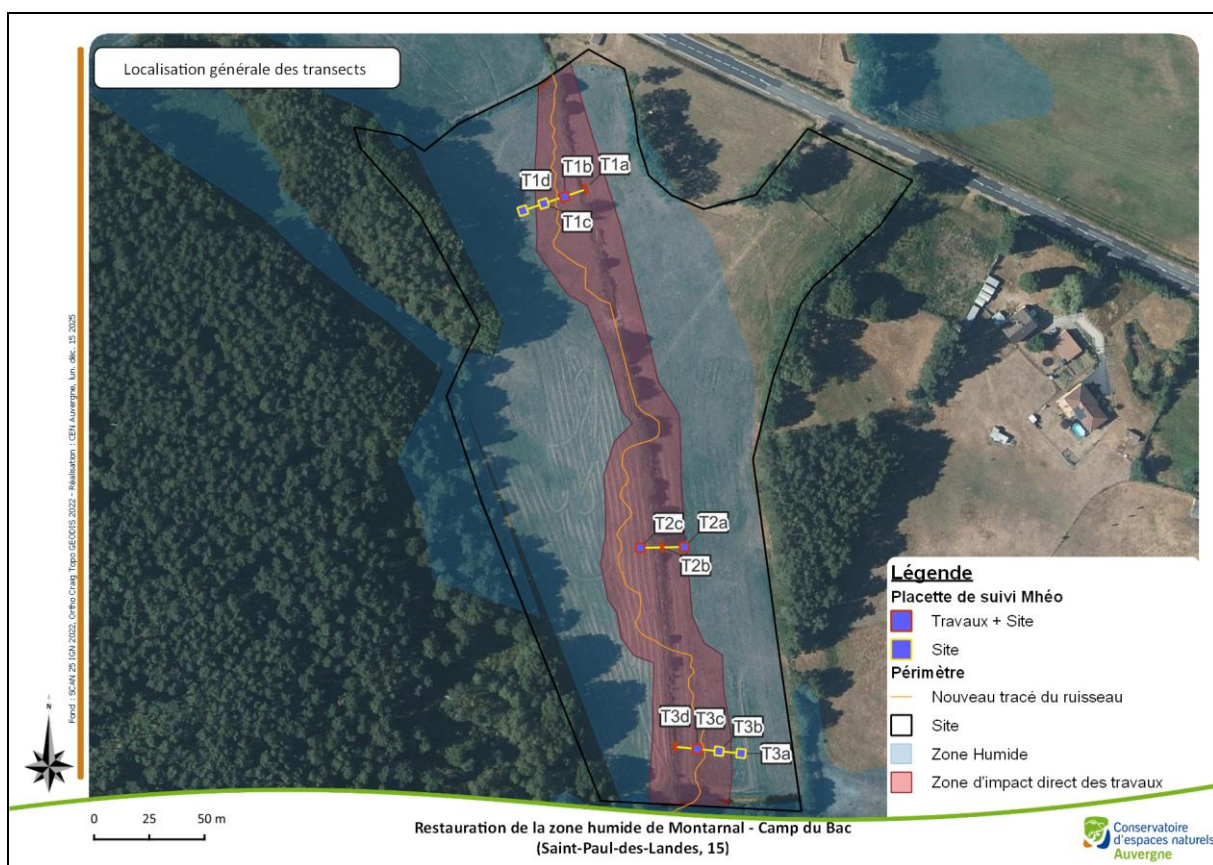
- **Indice de fertilité du sol** (IFS/I06)

L'IFS est corrélé positivement avec la disponibilité en nutriments (azote et phosphore).

L'intérêt de ces 2 indicateurs est de se faire à partir de relevés phytosociologiques sigmatistes réalisés sur le terrain. Les différents indices sont ensuite calculés avec le logiciel « *Calculatrice RhoMeo 1.1* ».

Leur analyse permet ensuite de réaliser une évaluation de l'évolution de la structure et la fonctionnalité de la zone humide.

Un état initial a été réalisé en 2021. Il s'agit là du suivi N+2.



Synthèse de l'analyse

Tableaux de synthèse des valeurs par indices à l'échelle du site :

Indicateur		2021	2025	Ecart absolu	Comparaison N-2 / N+2	Test Wilcoxon	V de Kramer
I02	Indice Floristique d'Engorgement	5,86	6,76	0,9	significatif	non-significatif	significatif
I06	Indice de Fertilité du Sol	5,62	5,56	0,06	non-significatif	non-significatif	significatif

Pour que la variation des valeurs entre les années soient significatives, il faut qu'au moins deux tests soient significatifs.

En 2025 les résultats de l'Indice Floristique d'Engorgement sont donc significatifs et positifs.

Conclusion

Comme mentionné dans le contexte, les objectifs de la restauration hydrologique sont les suivant :

- Améliorer le niveau et la fréquence de saturation en eau
- Ralentir les écoulements

Ces deux objectifs sont en 2023 déjà atteints selon la méthode par suivi floristique avec une nette amélioration globale de l'indice du niveau d'engorgement (I02.)

- Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques

Cet objectif est atteint dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques à l'échelle des placettes inventoriées. Aucune amélioration (émergence d'habitat à statuts particulier) n'est enregistrée à l'échelle des placettes de suivis floristique.

Enfin la variation globale de l'indice de fertilité (I06) n'est pour le moment pas suffisante pour être significative.

Le prochain suivi est programmé en 2027 (N+5).

- Suivi Odonates

Associé au suivi FloRE, le CEN Auvergne a missionné le Groupe Odonat'Auvergne (GOA) pour la réalisation du suivi Odonate.

Le peuplement d'odonates présent sur une zone humide est un bon élément d'évaluation de ce milieu. La synthèse proposée par Oertli (2008) le démontre : « les odonates constituent un groupe « parapluie » et « porte-étendard » ; ils sont représentatifs des zones humides ; [...] diversifiés et sont généralement le groupe d'invertébrés le mieux connu ; etc. »

Il est donc proposé ici de mesurer l'intégrité de ce peuplement et son évolution grâce à l'analyse des taxons présents. Cela permet ainsi de réaliser un état des lieux des espèces d'Odonates présentes liées aux milieux humides des deux sites étudiés.

Résultats du ruisseau de Lacamp

Résultat 2021 pour rappel :

Richesse observée : 14 espèces
Estimation de la richesse totale du site : 19,7 espèces
Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée x 100) : 71,19 %
Degré d'autochtonie : 36 %
Indicateur de l'intégrité du peuplement d'odonates : 31 %

Résultats 2023 :

Richesse observée : 17 espèces
Estimation de la richesse totale du site : 23,6 espèces
Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée x 100) : 72,00 %
Degré d'autochtonie : 47 %
Indicateur de l'intégrité du peuplement d'odonates : 56 %

Interprétation des résultats :

Même si le degré d'autochtonie et l'indice de fiabilité ont progressé depuis 2021, la qualité de l'information semble toujours défailante. Et par conséquent, l'indicateur d'intégrité du peuplement calculé ne semble pas robuste. Notons qu'il a tout de même nettement progressé avec 56 % des espèces attendues qui sont au rendez-vous.

Cela dit, nous pouvons noter qu'en 2023 nous avons observé 3 espèces supplémentaires par rapport à 2021. Cependant, 3 espèces n'ont pas été revues et ce sont donc 6 nouvelles espèces qui ont été observées sur cette portion du ruisseau de Lacamp.

Ces premiers résultats de suivi post travaux semblent indiquer que ces derniers ont permis de diversifier le peuplement d'odonates de cette portion du ruisseau de Lacamp.

Nous pouvons toutefois craindre que la récurrence des assèchements du ruisseau, liée aux changements climatiques, ait des conséquences très dommageables sur les odonates.

Résultats du ruisseau du Camp du Bac

Résultat 2021 pour rappel :

Richesse observée : 11 espèces
Estimation de la richesse totale du site : 14,8 espèces
Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée x 100) : 74,28 %
Degré d'autochtonie : 45 %
Indicateur de l'intégrité du peuplement d'odonates : 31 %

Résultat 2025 :

Richesse observée : 13 espèces
Estimation de la richesse totale du site : 16,8 espèces
Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée x 100) : 77,34 %
Degré d'autochtonie : 55 %

Indicateur de l'intégrité du peuplement d'odonates : 44 %

L'indice de fiabilité et le degré d'autochtonie valident la qualité de l'échantillonnage.
Le calcul de l'indicateur d'autochtonie est donc robuste et le peuplement d'odonates ne semble pas intègre avec un indicateur à 44%.

Nous pouvons noter tout de même :

- Une richesse spécifique qui augmente avec deux espèces supplémentaires.
- Nous avons observé une plus grande diversité sur chaque transect.
- C. mercuriale est présent sur tout le linéaire prospecté et avec une autochtonie probable (couple observé).
- Le cortège semble évoluer car nous avons 4 espèces observées en 2021 non revues en 2025 mais 6 espèces nouvelles.

Il semble donc que les travaux de réméandrage aient favorisé les odonates en offrant une plus grande diversité et de meilleurs habitats. De nouveaux habitats à C. mercuriale sont par exemple disponibles et cela participe donc au renforcement de la population du Marais du Cassan et de Prentegarde.

Les suivis futurs permettront de voir si cette évolution positive perdure avec le temps.

Lien avec les autres sites

Sans objet

Conclusion

Montant global de l'animation par site : 17 500 € (100% animation, financement 100% Région)

Perspectives 2026 :

- Action Docob G1 : Encadrement des travaux de restauration de zones humides
- Action Docob G2 : Mise en œuvre du contrat Natura 2000 aux Crouzatels
- Action Docob V3 : Réalisation d'animations nature, relation presse
- Action Docob S3 : Suivi Mhéo sur les sites de restauration
- Action Docob A2 : Gestion technique et administrative de l'animation du Docob
- Action Docob A4 : Assistance porteurs de projets, évaluation d'incidences

Évaluation du programme de l'année par l'animateur :

Le programme réalisé diffère sur plusieurs points par rapport au prévisionnel :

- Il était espéré de pouvoir mettre en œuvre les travaux de restauration sur le site de Bouscaillade dès 2025, mais il a finalement fallu affiner le projet et négocier avec le propriétaire voisin qui a finalement donné son accord (le cours d'eau reméandré empiète sur sa parcelle) fin 2025. Les travaux sont donc programmés pour 2026.
- Il était également espéré la mise en œuvre du contrat Natura 2000 sur l'ensemble du site des Crouzatels. Finalement l'une des propriétaires s'est désisté. Il a donc fallu redéfinir les travaux en incluant cette nouvelle donne et reporter sa mise en œuvre.

- Le volet « évaluation des incidences » a été chronophage en 2025, avec plusieurs dossiers à traiter, en particulier celui en lien avec le club de rugby et la commune de Saint-Paul. Les nombreuses réunions, échanges et phases de terrain ont impliqué un investissement important de l'animateur.
- Il a été choisi pour compenser le report de la mise en œuvre du contrat d'accès une partie plus importante du budget sur l'animation grand public. Ce volet fonctionne toujours aussi bien sur le marais, avec de nombreuses personnes présentes et un taux de satisfaction important.

Bilan de la mise en œuvre des actions du Docob depuis 2022

Priorité	Actions	Indice de réalisation	Actions réalisées depuis 2022 (date de validation du Docob)
***	S1. Etudier le fonctionnement hydrologique du site		2022 - Prédiagnostic fonctionnel - Pierre Goubet
***	S2. Evaluer l'état de conservation des milieux tourbeux, paratourbeux et landicoles		2023 - Evaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux d'intérêt communautaire 7150 et 7110 - CEN
***	S3. Suivre l'évolution des habitats suite aux travaux de restauration		2022 à 2025 - Suivis Mhéo Flore et Odonates (dans et hors animation Natura 2000) - CEN et GOA
**	S4. Inventorier les papillons de jour et rechercher les espèces de la Directive Habitats		
**	S5. Evaluer l'état de conservation des milieux pionniers amphibies/aquatiques		2023 - Evaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux d'intérêt communautaire 7150 et 7110 - CEN
*	S6. Evaluation l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire		2022 - Suivi bénévole "Groupe de travail Zones humides de l'Ouest d'Aurillac" des espèces à enjeux (hors animation Natura 2000) 2024 - Amélioration des connaissances sur le Damier de la Succise - CEN
**	S7. Inventorier l'avifaune affilié à la trame bocagère		
*	S8. Evaluer l'état de conservation des prairies de fauche		
***	S9. Surveiller la qualité biologique et physico-chimique des eaux entrantes		Suivis réguliers de la qualité des eaux par Aurillac Agglo (hors animation Natura 2000) 2024 - Suivi du régime thermique du ruisseau de Pont-Bernard - Fédération de pêche du Cantal
***	G1. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques et humides		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze- CEN
***	G2. Restaurer et remettre en pâturage les zones humides et landicoles en déprise		2025 - Elaboration en cours d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels - CEN
**	G3. Restaurer de manière ciblée les milieux riches en espèces patrimoniales en cours de fermeture		2025 - Elaboration en cours d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels - CEN Chaque année - Gestion pastorale des parcelles du Camp de Cassan (hors animation Natura 2000) - CEN
**	G4. Sensibiliser et former les acteurs locaux à la gestion durable des milieux agro-pastoraux		2023 - Journée technique sur les plantes indicatrices des prairies - CEN / CBNMC 2024 - Journée technique sur l'utilisation des semences locales - CEN
**	G5. Accompagner la gestion pastorale à l'échelle des exploitations		2023 - Accompagnement d'un agriculteur sur la gestion des parcelles de son exploitation - CEN
***	G6. Mettre en place des mesures incitatives de gestion agropastorale durable à l'échelle du bassin versant		2025 - Mise en place de PSE par l'Entente Cère amont (hors animation Natura 2000)
***	G7. Mettre en défens les berges des milieux amphibies et aquatiques sensibles		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la mise en défens des milieux aquatiques - CEN
***	G8. Restaurer un réseau de dépressions engorgées de façon permanente ou temporaire		2022-2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la création de mares - CEN
***	G9. Surveiller et limiter l'apparition ou l'extension des espèces exotiques envahissantes		2025 - Identification d'une station de <i>Robinia pseudoacacia</i> - ONF
*	G10. Organiser un Concours des Pratiques Agro-écologiques		2021 - Organisation d'un Concours des Pratiques Agro-écologiques - CEN
*	G11. Mettre en place des journées techniques sur le raisonnement des traitements antiparasitaires		
***	G12. Sensibiliser et mettre en place une expérimentation sur l'utilisation des semences locales		2024 - Journée technique sur l'utilisation des semences locales - CEN
*	G13. Accompagner à l'implantation et l'entretien de haies et ripisylves en végétal local		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la plantation de haies/ripisylves - CEN
***	G14. Placer en libre évolution les habitats forestiers à enjeux (contrat ou acquisition)		2022 - Signature d'une convention de gestion avec un propriétaire privé sur une aulnaie marécageuse - CEN
*	G15. Accompagner les acteurs pour une amélioration de la qualité de l'eau		2022 à 2025 - Lien avec la structure Gémapienne pour la rénovation de la station d'épuration de la commune de Saint-Paul-des-Landes - CEN
***	A1. S'interroger sur les moyens de mieux protéger et valoriser les milieux naturels du site		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
***	A2. Assurer la gestion technique et financière de la mise en œuvre du Docob, et l'évaluation des actions engagées		
**	A3. Veiller à une bonne articulation de la politique Natura 2000 avec les autres politiques publiques		Chaque année - Lien avec la politique ENS, les mesures compensatoires, suivi des démarches territoriales - CEN
***	A4. Répondre aux sollicitations des porteurs de projets, apporter une expertise aux études d'incidence et apporter une veille sur le site		Chaque année - Formulation d'avis et de conseils auprès de porteurs de projets - Accompagnement à l'évaluation des incidences - CEN
***	A5. Organiser des comités de pilotage et techniques réguliers		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
**	A6. Créer et animer un groupe de travail agricole		
***	A7. Diffuser le Document d'objectifs et des informations régulièrement		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
*	A8. Organiser des visites guidées et conférences		2021 - 2025 (hors 2024) - Organisation de "Un été sur le marais" - CEN 2023-2025 - Organisation de la Fête du marais - SIVU Auze Ouest Cantal